

AVIS PUBLIC
AUX PROPRIÉTAIRES D'UN IMMEUBLE ET AUX
OCCUPANTES ET OCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT
D'ENTREPRISE
Élections générales municipales
Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, Vicky Morasse, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise :

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis au moins 45 jours le 2 novembre 2025, soit depuis le 18 septembre 2025 ou avant.
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans ou plus et avoir la citoyenneté canadienne le jour du scrutin. Vous ne devez pas avoir perdu vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :
 - Si vous êtes la ou le propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupante ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise, vous devez transmettre une demande d'inscription;
 - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, vous devez transmettre une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec la présidente d'élection ou sur le site internet de la *Ville de Saint-Raymond* (<https://villesaintraymond.com/actualites/elections-2025> , voir la section *Voter*). Vous devez transmettre le formulaire rempli aux coordonnées indiquées plus bas.

4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire **avant le 18 octobre 2025.**

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec la présidente d'élection.

5. **Vous pouvez exercer votre vote par correspondance.** À cette fin, vous devez soumettre une demande à la présidente d'élection **avant le 18 octobre 2025.** Pour faire une demande écrite, vous pouvez remplir la section du formulaire vous permettant de vous inscrire sur la liste électorale décrit au point 3, ci-dessus. Votre demande de vote par correspondance sera valide uniquement pour l'évènement visé.

Vous pouvez joindre le bureau de la présidente d'élection aux coordonnées ci-dessous :

Présidente d'élection / Secrétaire d'élection / Adjointe à la présidente d'élection

Adresse : 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1

Adresse courriel : elections@villesaintraymond.com

Téléphone : 418 337-2202

Donné à Saint-Raymond, le 9 octobre 2025

Vicky Morasse, présidente d'élection